

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 14

**Artikel:** La fortune du pot  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182269>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 5 avril 1873.

Nous assistons actuellement à l'un des grands événements du siècle: le nivellement de la place de la Palud.

Le 1<sup>er</sup> courant, à six heures précises du matin, douze ouvriers, armés de pioches, attaquèrent vigoureusement l'antique pavé.

La statue de la Justice, visiblement émue, s'ébranla sur sa base; l'horloge de l'Hôtel-de-Ville s'arrêta.

Les habitants du quartier s'attendaient si peu à l'exécution d'un projet qui datait d'un demi-siècle au moins, qu'ils crurent tout d'abord à un poisson d'avril.

Il fallait voir ces vieux cailloux, dont la face inférieure n'avait pas vu le jour depuis si longtemps, sourire étonnés aux bienfaisants rayons du printemps! Quelques-uns d'entre les premiers arrachés, ainsi qu'une bouteille remplie du sable sur lequel ils reposaient, seront religieusement conservés au greffe municipal en commémoration de cette œuvre.

L'aspect de la nouvelle place sera superbe; de larges trottoirs longeront les magasins, et de beaux pavés, régulièrement taillés et polis, seront disposés en éventail, dont les nombreux rayons, partant de l'Hôtel-de-Ville, symboliseront heureusement la vigilance administrative qui s'étend sur les bons comme sur les méchants, sur les habitants comme sur les bourgeois.

Nous regretterons cependant les sinuosités de l'ancien pavé. Habités comme nous le sommes à la nature alpestre, à un sol fortement accidenté, la place de la Palud avait pour nous quelque chose de vraiment pittoresque. On montait, on descendait, on chutait quelquefois, et le coup d'œil qu'offrait la foule du marché rappelait la mer en tourmente, tant les plis du terrain variaient la hauteur et la disposition des groupes.

Tout cela avait son charme, et nous répéterons souvent avec le poète :

C'est quand il n'est plus temps que l'on sent ce qu'on perd.

Un usage, qui n'est plus digne des mœurs de notre époque, a cependant persisté dans plusieurs localités du canton; nous voulons parler de l'habitude qu'ont les jeunes gens de quelques villages d'aller rançonner les époux, afin d'obtenir d'eux une certaine somme pour faire bonne chère, somme qui

est le plus souvent réclamée avec des exigences inouïes. Le fait s'est encore produit l'autre jour dans un village voisin de notre ville, où un jeune homme, à la veille de se marier, fut menacé d'un charivari le jour de ses noces, parce qu'il n'avait donné que vingt francs : ces messieurs en exigeaient trente, et il fallut passer par là.

On mettrait facilement fin à ce reste de sauvagerie, si l'on savait y résister énergiquement en s'appuyant sur le Code pénal, dont l'art. 136 est ainsi conçu :

Si les désordres mentionnés en l'article précédent sont dirigés contre un ou plusieurs citoyens, ou s'ils constituent le délit connu sous le nom de *charivari*, ceux qui ont pris part à ces désordres sont punis par une amende de dix à cent francs et par un emprisonnement qui ne peut excéder trois mois.

Si ces désordres ont eu lieu :

1<sup>o</sup> De nuit;

2<sup>o</sup> Par des gens déguisés ou masqués;

3<sup>o</sup> Par plus de vingt personnes réunies,

Pour chacune de ces circonstances, la peine est augmentée d'une amende qui ne peut excéder 60 francs et d'un emprisonnement qui ne peut excéder un mois.

### La fortune du pot.

« Venez donc manger ma soupe, » me disait souvent un monsieur que je connais à peine, et avec lequel je ne désire pas me lier davantage. « Vous verrez ma famille, ma femme, mes enfants; vous serez reçu sans façon, sans cérémonie; vous mangerez à la fortune du pot, mais vous me ferez le plus grand plaisir. »

J'avais toujours éludé les invitations de cet ami que je ne connais pas, lorsque hier il me rencontra, vers cinq heures du soir. Il court à moi, me saisit par le bras, m'arrête : « Où allez-vous ? s'écrie-t-il. — Dîner, lui dis-je, sans penser à rien. — Dîner?... Oh! cette fois, je vous tiens bien et vous viendrez chez moi. »

Je veux en vain prétexter une invitation : mon homme ne me lâche pas. Une plus longue résistance eût été ridicule. Je cède; et je prends mon parti, en me disant tout bas : Je serai peut-être surpris agréablement; ce monsieur n'est qu'un bavard, mais sa femme peut être aimable, ses enfants bien élevés et sa cuisine excellente.

Nous arrivons chez mon amphitryon, logeant au troisième étage. A peine arrivé devant la porte, j'entends les cris de plusieurs enfants qui semblent se battre et pleurer. « Oh! oh! » dit mon compagnon, « mes petits gaillards ont faim, ils m'attendent avec impatience. » Je me dis en moi-même : Si les petits gaillards font ce train-là pendant tout le dîner, ce sera bien gentil.

Nous sonnons; une grande femme sèche et jaune vient ouvrir la porte et fait un mouvement de surprise en me voyant. « Ma chère amie, » dit mon introducteur, « je t'amène M... dont je t'ai souvent parlé; il veut bien dîner avec nous sans façon. »

La figure, déjà fort longue de la grande dame, s'allonge encore au discours de son mari; et elle me fait un salut qui a tout l'air d'une grimace. Il n'y a rien de plus désagréable que de voir que l'on gêne des gens chez lesquels on va malgré soi. Je voudrais être à cent lieues; mais mon ami, que je ne connais pas, me pousse dans une autre pièce pour que j'admire la distribution de son appartement, et que je n'entende pas murmurer sa femme.

J'entre dans une pièce où deux petits gaillards ont tout mis sens dessus-dessous. Le parquet est couvert de jouets, de papiers, d'images, de petits ménages; il n'y a pas une chaise de libre. « Quel bonheur d'être père de famille! » me dit mon homme en tâchant de me trouver un siège... « Oui, dis-je, ce doit être charmant, d'après ce que je vois. » « Holà! Alcide... Achille... Venez ici, Messieurs... — Qu'est-ce que c'est, papa? — Venez, vous dis-je. »

Les petits garçons ne venaient pas. Le papa va les prendre par l'oreille en me disant: « Ils sont très obéissants. » — Eh bien! Achille, as-tu bien appris ta leçon? Voyons ta fable. »

Le petit bonhomme marmotta en pleurant:

La fourmi ayant chanté tout l'éché, tenait à son bec un fromage... — C'est très bien, dit le papa. — A ton tour Alcide... Oh! c'est un épiègle, celui-là... Voyons, mon gaillard, qu'elle est la première merveille du monde? — C'est un pâté, répond le petit d'un air pécidé.

» Eh bien! vous ne vous attendiez pas à cette réponse-là...

» Ce petit drôle a de l'esprit comme un démon!... Je le mettrai à l'administration des postes. »

Enfin, la grande dame nous crie que le dîner est servi. « Allons, mettons-nous à table, » dit mon hôte; et il me fait asseoir entre lui et M. Achille, parce que madame est obligée de se lever à chaque instant pour le service, sa bonne étant justement malade: nous savons ce que cela veut dire.

» Si mon mari m'avait prévenue, dit la dame, j'aurais dit quelque chose pour monsieur; mais il me joue sans cesse de ces tours-là. — Madame, dis-je, j'aurais été bien fâché de vous causer du dérangement. »

« Sans doute, mon ami vient sans façon... La fortune du pot et le tableau du bonheur! voilà tout ce qu'il aura. »

La fortune du pot se composait d'un mauvais potage au maigre, flanqué de radis et de beurre de Bretagne; et pour ajouter à ma satisfaction, M. Alcide jetait à chaque minute des boulettes sur mon assiette, tandis que M. Achille me donnait des coups de pied par-dessous la table.

« Buons, me dit mon hôte, c'est du vin du crû. »

Hélas! je ne m'en aperçus que trop!... Quel crû, grand Dieu!... Il aurait fait rebrousser chemin aux moutons de Panurge. Après le potage paraît un morceau de bœuf réchauffé, et dans lequel mes yeux cherchaient en vain une apparence de graisse. Il me fallut cependant en accepter un morceau, que j'aurais voulu conserver précieusement pour mettre, l'hiver, dans mes bottes. Après le bœuf, la dame de la maison nous présenta, d'un air très fier, un grand plat où je n'aperçois que la sauce. A ce moment, les petits gaillards qui, probablement, ne voyaient d'ordinaire que le bouilli, se mettent à sauter et à jeter leurs fourchettes en l'air; l'une me tombe sur le nez, et ma cravate en porte les marques.

» Vous allez me dire des nouvelles de cette fricassée de poulet, me dit mon voisin en me servant. Ah! c'est que ma femme fait joliment la cuisine!... »

Il m'avait heureusement prévenu que c'était du poulet, car, ne trouvant que des pattes et des oignons, j'aurais été fort embarrassé pour deviner ce que je mangeais. Mais M. Alcide, en voulant voler un petit os à son frère, fait tomber la carafe, qui se brise en se versant sur ma culotte. La maman, au lieu de s'occuper de moi, ne songe qu'à la perte de sa carafe. Elle court sur les petits pour les battre; les deux enfants se sauvent derrière une porte, la mère les poursuit avec une canne, le papa se lève pour retenir sa femme; je reste seul à table... J'avais bien envie de me sauver aussi!

Enfin mon ami revient et me dit: « Prenez-vous quelquefois du café?... Il n'y en a pas de prêt, mais j'ai une cafetière pour en faire sans ébullition, et avec de l'eau chaude... — Merci, dis-je, je n'en prends jamais; d'ailleurs, j'ai beaucoup diné... et j'ai besoin de prendre l'air... je suis forcé de vous quitter. Au revoir donc. — Maintenant que vous connaissez le chemin, j'espère que vous viendrez quelquefois manger la fortune du pot. »

— Oui, certes, je connais le chemin et je ne l'oublierai pas, non plus que le tableau du bonheur que vous m'avez fait voir... »

Je prends mon chapeau et je cours encore.

M. Maxime Ducamp, qui se livre depuis plusieurs années à des études très intéressantes sur les mœurs et les conditions des classes pauvres, qui sonde toutes les plaies sociales, qui visite, interroge les mendiants, les malades, les vieillards, les enfants trouvés, les fous et les forçats, a déjà publié plusieurs volumes, fruit de ses longues recherches. Le dernier donne les détails suivants sur les petits mendiants italiens qui parcourent par centaines toutes les villes de France:

« Autrefois, c'était la Savoie, Chiavari et Parme qui, pauvres et dénudés, poussaient vers la France ces petits émigrants. Ils faisaient le pénible métier de ramoneurs, jouaient de la vielle, montraient *la marmotte en vie*, dansaient une informe bourrée et chantaient *Diva Zanette* ou la *Catarina*. Aujourd'hui, c'est des villes du midi que viennent ces pittoresques guenilles. La Basilicate en fournit peut-être les neuf dixièmes: c'est un commerce monstrueux. Un exploitateur parcourt les villages, recueille les enfants qu'on veut bien lui remettre et les prend à bail, ordinairement pour trois ans. Tout ce que ces enfants gagneront, n'importe où, pendant ce laps de temps, lui appartient, et, en échange, il donne à sa famille une somme définitive ou une somme annuelle. On signe les actes en forme, stipulant dédit en cas de non-exécution des clauses du traité.

Les contrats sont étranges. Un père loue son fils comme il louerait un champ: l'enfant est un capital dont le produit appartient légalement au père. Cela se négocie par devant notaire, et l'on ne trouve rien d'immoral à ces arrangements. L'exploitateur est tellement sûr de son droit, qu'à l'étranger, en cas d'infraction au traité, il recourt naïvement à son consul.

Cette industrie a ses commis voyageurs, ses recruteurs, ses placiers. Les uns vont chercher les enfants et les amènent à Paris entre les mains d'un patron qui les paie tant par tête; d'autres préviennent les intéressés que, dans tel village, se trouve un enfant bon musicien et d'une physionomie agréable; d'autres enfin, et ce ne sont pas les moins dangereux, lorsqu'ils apprennent qu'un patron a été expulsé par mesure administrative, réunissent les pauvres petits qui appartiennent à sa bande, en saisissent la direction et les exploitent.

Dans cette vie nomade, ces pauvres êtres ne gardent pas longtemps la santé du corps et de l'esprit; ils s'étiolent de toutes manières. D'après des calculs